



**ADDENDUM N°1 au Dossier d'Appel d'Offres  
N° DAO/CB/MCA-M/ES-27-A/Compact**

**Travaux de réhabilitation de dix-huit (18) établissements scolaires dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima**

ANCIENNES DISPOSITIONS	NOUVELLES DISPOSITIONS
<b>Invitation à soumissionner</b>	
<p><b>La phrase :</b> « Les Offres doivent être remises déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 16 Mai 2019 à 16H00 (Heure de Rabat, Maroc). »</p>	<p>Est modifiée par la phrase : « Les Offres doivent être remises déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le <b>23 Mai 2019</b> à 16H00 (Heure de Rabat, Maroc). »</p>
<b>Section I : Instructions aux Soumissionnaires</b>	
<p><b>IS 4.4 Normes de l'IFC :</b> Les projets financés par MCC dans le cadre d'un Compact seront développés et mis en œuvre conformément aux directives de MCC en matière d'environnement, y compris aux normes de performance environnementale et sociale énoncées dans les Normes de performance de la Société financière internationale (IFC). L'Entrepreneur est également tenu de se conformer aux normes de performance de l'IFC aux fins du présent contrat. Des informations supplémentaires sur les normes de performance de l'IFC sont disponibles à l'adresse suivante : <a href="http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/performance-standards">http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/performance-standards</a>.</p>	<p><b>IS 4.4 : Normes de l'IFC :</b> Les projets financés par MCC dans le cadre d'un Compact seront développés et mis en œuvre conformément aux directives de MCC en matière d'environnement, y compris aux normes de performance environnementale et sociale énoncées dans les Normes de performance de la Société financière internationale (IFC). L'Entrepreneur est également tenu de se conformer aux normes de performance de l'IFC aux fins du présent contrat. Des informations supplémentaires sur les normes de performance de l'IFC sont disponibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/38fb14804a58c83480548f8969adcc27/PS_French_2012_Full-Documents.pdf?MOD=AJPERES">https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/38fb14804a58c83480548f8969adcc27/PS_French_2012_Full-Documents.pdf?MOD=AJPERES</a></p>
<b>Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres</b>	
<p><b>IS 8.1</b> Des précisions peuvent être demandées par courriel à l'adresse : <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a> au plus tard le 06 mai 2019, afin que des réponses puissent être communiquées à tous les Soumissionnaires au plus tard 09 mai 2019.</p>	<p><b>IS 8.1</b> Des précisions peuvent être demandées par courriel à l'adresse : <a href="mailto:procurement@mcamorocco.ma">procurement@mcamorocco.ma</a> au plus tard le <b>14 mai 2019</b>, afin que des réponses puissent être communiquées à tous les Soumissionnaires au plus tard <b>16 mai 2019</b>.</p>
<p><b>IS 12.1 (g) :</b> Le Soumissionnaire devra joindre les documents additionnels suivants à son Offre : Les Soumissionnaires résidents doivent fournir le certificat de qualification et de classification de « Classe S », secteur A « Construction ».</p>	<p><b>IS 12.1 (g) :</b> Les Soumissionnaires devront joindre, s'ils sont résidents, les documents additionnels suivants à leurs Offres :  Le certificat de qualification et de classification de <b>la « Classe I » ou la « Classe S » secteur A « Construction »</b>.</p>

<p><b>IS 16.1 : La monnaie de l'Offre sera : Le Dirham marocain (MAD).</b></p> <p><b><u>La monnaie de l'offre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les entreprises marocaines : Le Dirham marocain (MAD).</li> <li>- Pour les entreprises étrangères: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'entreprise dispose d'un registre de commerce au Maroc** : le Dirham marocain (MAD) ;</li> <li>• Si l'entreprise ne dispose pas de registre de commerce au Maroc : le Dollar américain (USD).</li> <li>• La seule monnaie pour les conversions des prix est le Dirham Marocain pour les besoins d'évaluation. Le taux de change est le cours de référence moyen de Bank Al Maghrib du 1<sup>er</sup> jour ouvrable de la semaine précédant la date de l'ouverture de l'offre.</li> </ul> </li> </ul> <p>**Une copie de l'extrait du registre de commerce (Modèle D) doit être fournie.</p> <p>Aucune autre monnaie n'est autorisée.</p>	<p><b>IS 16.1 : <u>La monnaie de l'Offre sera</u> : Le Dirham marocain (MAD) et ou le Dollar Américain (USD).</b></p> <p><b><u>La monnaie de paiement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les entreprises marocaines : Le Dirham marocain (MAD).</li> <li>- Pour les entreprises étrangères: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'entreprise dispose d'un registre de commerce au Maroc** : le Dirham marocain (MAD) ;</li> <li>• Si l'entreprise ne dispose pas de registre de commerce au Maroc : le Dollar américain (USD).</li> <li>• La seule monnaie pour les conversions des prix est le Dirham Marocain pour les besoins d'évaluation. Le taux de change est le cours de référence moyen de Bank Al Maghrib du 1<sup>er</sup> jour ouvrable de la semaine précédant la date de l'ouverture de l'offre.</li> </ul> </li> </ul> <p>**Une copie de l'extrait du registre de commerce (Modèle D) doit être fournie.</p> <p>Aucune autre monnaie n'est autorisée.</p>
<p><b>IS 23.1 <u>Les offres ne peuvent pas être soumises par voie électronique.</u></b></p> <p>L'adresse du dépôt des offres est :</p> <p style="text-align: center;">Bureau de l'Agent de passation de marchés Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Rabat- Maroc</p> <p><u>La date limite de soumission des Offres est :</u> Date : 16 Mai 2019</p>	<p><b>IS 23.1 <u>Les offres ne peuvent pas être soumises par voie électronique.</u></b></p> <p>L'adresse du dépôt des offres est :</p> <p style="text-align: center;">Bureau de l'Agent de passation de marchés Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Rabat- Maroc</p> <p><u>La date limite de soumission des Offres est :</u> Date: 23 Mai 2019 Heure : 16h00</p>

<p><b>Heure : 16h00</b></p> <p><b>IS 26.1</b> L'ouverture des propositions se déroulera en séance publique à l'adresse de l'agence MCA-Morocco au :</p> <p><b>Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Rabat- Maroc</b></p> <p>ainsi que via une réunion en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien <a href="https://zoom.us/meeting/register/5a740f9e7064bab7d746f627e8486654">https://zoom.us/meeting/register/5a740f9e7064bab7d746f627e8486654</a> le 16 Mai 2019 à 16h15 min, heure de Rabat, Maroc.</p> <p>Le Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions techniques sera envoyé aux consultants ayant soumissionné à la date limite indiquée à la clause IS 23.1</p>	<p><b>IS 26.1</b> L'ouverture des propositions se déroulera en séance publique à l'adresse de l'agence MCA-Morocco au :</p> <p><b>Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education - Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée, Rabat- Maroc</b></p> <p>ainsi que via une réunion en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien <a href="https://zoom.us/meeting/register/5a740f9e7064bab7d746f627e8486654">https://zoom.us/meeting/register/5a740f9e7064bab7d746f627e8486654</a> le <b>23 Mai 2019</b> à 16h15 min, heure de Rabat, Maroc.</p> <p>Le Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions techniques sera envoyé aux consultants ayant soumissionné à la date limite indiquée à la clause IS 23.1</p>
<p><b>Section V : Enoncé des Travaux</b></p>	
<p><b>1. Programme d'activités :</b></p> <p>Les programmes d'activités sont ceux présentés à l'<b>Annexe B</b>, et téléchargeables sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/s/4u2weoa02s1eedg/Annexes%20B-C-D.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/4u2weoa02s1eedg/Annexes%20B-C-D.zip?dl=0</a> comme pièce jointe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Ils représentent les devis estimatifs des travaux des quatre lots objet du présent appel d'offres.</p> <p>Les soumissionnaires proposeront des Rabais ou Majorations, <b>en pourcentage</b>, qui s'appliqueront aux devis des programmes d'activités et constitueront la base de l'évaluation comme décrit à l'alinéa 1.B. de la Section III.</p> <p><b>2. Spécifications techniques &amp; critères de résultats</b></p> <p>Les spécifications techniques et les critères de résultats sont décrits et détaillés dans les Termes de Références en <b>Annexe C</b>, téléchargeable sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/s/e1embxq2ej4j4vr/Annexes%20B-C-D.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/e1embxq2ej4j4vr/Annexes%20B-C-D.zip?dl=0</a> comme pièce jointe au présent Dossier d'Appel d'Offres.</p>	<p><b>Le contenu de la Section V devient :</b></p> <p><b>Annexe A : Stipulations Complémentaires du Contrat</b> Les Stipulations Complémentaires du Contrat sont disponibles sur le lien : <a href="https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions-french">https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions-french</a></p> <p><b>Annexe B : Programme d'activités</b> Les programmes d'activités sont ceux présentés à l'<b>Annexe B</b> comme pièce jointe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Ils représentent les devis estimatifs des travaux des quatre lots objet du présent appel d'offres. Les soumissionnaires proposeront des Rabais ou Majorations, <b>en pourcentage</b>, qui s'appliqueront aux devis des programmes d'activités et constitueront la base de l'évaluation comme décrit à l'alinéa 1.B. de la Section III. Cette annexe B est téléchargeable sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/s/ae5c19aphtwuaa5/ES-27-A_Annexe%20B_BP.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/ae5c19aphtwuaa5/ES-27-A_Annexe%20B_BP.zip?dl=0</a></p>



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

<p><b>3. Les plans :</b></p> <p>Les plans de l'APD seront disponibles <b>en Annexe D</b> téléchargeable sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/s/4u2weoa02s1eedg/Annexes%20B-C-D.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/4u2weoa02s1eedg/Annexes%20B-C-D.zip?dl=0</a> comme pièce jointe au présent Dossier d'Appel d'Offres.</p>	<p><b>Annexe C : Spécifications techniques &amp; critères de résultats</b> Les spécifications techniques et les critères de résultats sont décrits et détaillés dans les Termes de Références contenus dans l'<b>Annexe C</b>. Cette annexe C est téléchargeable sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/s/2hu6ti102d392qz/ES-27-A_Annexe%20C_CPT%20Vf%20120419.docx?dl=0">https://www.dropbox.com/s/2hu6ti102d392qz/ES-27-A_Annexe%20C_CPT%20Vf%20120419.docx?dl=0</a></p> <p><b>Annexe D : Les plans</b> Les plans de l'APD seront disponibles en <b>Annexe D</b> comme pièce jointe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Cette annexe D est téléchargeable sur le lien suivant : <a href="https://www.dropbox.com/s/tyeud3gyqan86l3/ES-27-A_Annexe%20D_APD.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/tyeud3gyqan86l3/ES-27-A_Annexe%20D_APD.zip?dl=0</a></p> <p><b>Annexe E : Plan de Gestion Environnementale et Sociale Cadre</b> Les documents ESP sont téléchargeables à partir du lien : <a href="https://www.dropbox.com/s/0wna1u3av458mzo/Annexe%20ESP%20DAO%20ES27.zip?dl=0">https://www.dropbox.com/s/0wna1u3av458mzo/Annexe%20ESP%20DAO%20ES27.zip?dl=0</a></p>
<p>Liens annoncés dans les Annexes A, B, C de la page 137</p>	<p>Ces liens ont été supprimés, seuls les liens annoncés dans la clause ci-dessus « Section V » du présent avenant donnent accès aux documents faisant office d'énoncé du Maître d'Ouvrage</p>
<p><b>Annexe C</b></p>	
<p>15.3 : Exigences en matière de risque liés à la traite des personnes</p> <p><b>Dispositions inexistantes</b></p>	<p>15.3 : Exigences en matière de risque liés à la traite des personnes</p> <p><b>Voir dispositions en page suivante</b></p>
<p><b>Cet addendum fait partie du Dossier d'Appel d'Offres et modifie la section V comme indiqué ci-dessus.</b> <b>Toutes les autres clauses et conditions du Dossier d'Appel d'offres non concernées par cet addendum n°1 demeurent inchangées</b></p>	



## **15. Clauses Environnementales et Sociales et Traite des Êtres Humains**

### **15.3 EXIGENCES EN MATIERE DE RISQUE LIES A LA TRAITE DES ETRES HUMAINS**

#### **15.3.1. Objectifs**

Une évaluation spécifique des risques de Traite des êtres humains peut être nécessaire dans les cas où la communauté présenterait un risque accru d'exposition à la Traite ou lorsque des informations supplémentaires sont nécessaires en plus de celles fournies par les études de performance environnementale et sociale et d'évaluation sociale et de genre.

Tous les projets ayant recours à des mécanismes contractuels pour des travaux (grands et petits), des prestations de services en conseil et des prestations autres que de services en conseil sont tenus de respecter les exigences de conformité minimales de lutte contre la traite des êtres humains décrites dans la section 3 du guide en annexe<sup>1</sup>. Pour les projets classés à haut risque, un plan de gestion des risques liés à la Traite des êtres humains est requis en plus des exigences de conformité minimales de lutte contre la Traite des êtres humains, décrites dans la partie 4 du même guide.

Les procédures de MCA devront être suivies en ce qui concerne l'évaluation, le classement, la gestion et l'atténuation des risques liés à la traite des êtres humains dans les projets financés par MCC.

#### **15.3.2. Exigences minimales en matière de lutte contre la traite des êtres humains**

##### **15.3.2.1. Respect des lois et de la réglementation**

Le Contractant doit respecter la loi marocaine 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que les exigences et les normes de MCC et de MCA, et ce tout au long du phasage du chantier.

##### **15.3.2.2. Exigences minimales en matière de traite des êtres humains**

Les exigences de conformité énoncées dans le guide de MCA<sup>2</sup> s'appliquent à tous les projets financés par MCC qui utilisent des contrats de travaux, quel que soit leur niveau de risque de Traite des êtres humains, y compris ceux faisant l'objet d'une subvention ou d'une installation commerciale.

##### **15.3.2.3. Interdictions**

Les soumissionnaires, contractants, sous-traitants, consultants, sous-traitants et leurs employés respectifs ne doivent se livrer à aucune forme de traite des êtres humains pendant l'exécution de tout contrat financé, totalement ou en partie, avec les fonds de MCC, et doivent également se conformer aux interdictions décrites dans les lois et ordonnances d'exécution américaines relatives à la traite des êtres humains, y compris l'utilisation de pratiques de recrutement trompeuses; imputer des frais de recrutement aux employés; ou détruire, dissimuler, confisquer ou priver un employé de ses documents d'identité.

---

<sup>1</sup> « Guide d'orientation pour l'intégration et le suivi des analyses des risques de traite des êtres humains dans les projets du Compact »

<sup>2</sup> « Section 3 du guide d'orientation pour l'intégration et le suivi des analyses des risques de traite des êtres humains dans les projets du Compact »



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

#### **15.3.2.4. Exigences**

**Chaque soumissionnaire, fournisseur, contractant, sous-traitant, consultant ou sous-consultant est tenu de :**

- **Informerses employés de la politique de MCC en matière de lutte contre la Traite des êtres humains et des mesures qui seront prises à l'encontre des employés en cas de violation de cette politique. Ces actions peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les suppressions du contrat, réductions des avantages, cessations d'emploi, et**
- **Prendre les mesures appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, à l'encontre des employés, sous-contractants ou sous-traitants qui violent les interdictions énoncées dans la présente politique**

#### **15.3.2.5. Responsabilités en matière de suivi et de signalement**

**Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de signalement clairs et efficaces pour les employés, les contractants, les ingénieurs de supervision, les directeurs de projet, les ingénieurs indépendants et MCA.**